

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1236 portant fermeture du bar (Le Régal» pour une durée de huit jours.

n° 1236

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
10 novembre 1961

Numéro JO
n° 11 du 30/11/1961

Date du numéro
30 novembre 1961

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, —Le bar cle Répal», rue Georges-Clemenceau tenu par Mme Denidou Fralaka Tchéou, sera fermé pendant une durée de huit jours.

Pour le Chef du Territoire et par délégation :Le Secrétaire général,Yves DE DARUVAR.